



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

N°DEL 2025_08_102_15

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11.12.2025
Et publication ou notification
Du 12.12.2025

Le Maire,

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**TE83 - Symielec : Adhésions et reprise de compétences optionnelles n°6 et n°7 par
les Communes du Luc, de Tanneron et de Forcalqueiret**

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

Absents :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur Robert DALMASSO, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée délibérante :

Le SYMIELEC VAR (TE83) exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, les compétences auxquelles ils ont adhérer.

La commune du Luc a délibéré le 13 mars 2025 pour adhérer à la compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du Gaz ».

La commune de Tanneron a délibéré le 28 août 2025 pour adhérer à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique ».

La commune de Forcalqueiret a délibéré le 30 juillet 2025 pour la reprise de la compétence optionnelle n°7 Réseau de prise en charge électrique ».

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré favorablement le 14 octobre 2025 pour acter ces adhésions et cette reprise de compétence optionnelle.

Vu la loi n°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération 2025/19 en date du 13 mars 2025 de la Commune du LUC actant le transfert de la compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du Gaz » ;

Vu la délibération DL2025-54 en date du 28 août 2025 de la Commune de TANNERON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » ;

Vu la délibération 2025/019 en date du 30 juillet 2025 de FORCALQUEIRET actant la reprise de la compétence optionnelle n°7 « IRVE « Réseau de prise en charge électrique » ;

Vu les délibérations 2025/097, 2025/098 et 2025/099 en date du 14 octobre 2025 du Comité Syndical de TE83-Symielec ayant acté favorablement pour ces adhésions et cette reprise ;

Vu le courrier de notification de transferts et de reprise de compétence du 17 novembre 2025, expédié par TE83 ~ Symielec à destination de la Mairie de La Croix Valmer ;

CONSIDÉRANT que les collectivités adhérentes doivent soumettre à l'approbation de leur conseil municipal ces transferts et cette reprise de compétence dans un délai maximum de trois mois à compter de l'envoi du courrier de notification,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver** le transfert de la compétence optionnelle n°6 de la Commune du LUC à TE83-Symielec.
- D'approuver** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune de TANNERON à TE83-Symielec.
- D'approuver** la reprise de la compétence optionnelle n°7 par la Commune de FORCALQUEIRET.
- D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Le Conseil Municipal où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

12 DEC 2025

Le Maire



COURRIER ARRIVE LE

654

20 NOV. 2025

MAIRIE DE LA CROIX VALMER



Brignoles le 17 novembre 2025

Mairie de La Croix-Valmer
Monsieur JOBERT Bernard
Maire
102 Rue Louis Martin
83420 LA CROIX-VALMER

Dossier suivi par : Philippe ICKE

Tel : 04 94 37 28 11

Nos réf : MO/PI/LF/01473

Courriel : lydia.fort@te83.fr

Objet : Notification de transferts et de reprise de compétences optionnelles

Monsieur le Maire,

La Commune du LUC a délibéré le 13 mars 2025 pour adhérer à la compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du Gaz ».

La Commune de TANNNERON a délibéré le 28 août 2025 pour adhérer à la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique ».

La Commune de FORCALQUEIRET a délibéré le 30 juillet 2025 pour la reprise de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique ».

Le Comité Syndical de TE83-Symielec a délibéré favorablement le 14 octobre 2025 pour acter ces adhésions et cette reprise de compétences optionnelles.

Je vous remercie de soumettre à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal cette délibération, dans un délai maximum de trois mois à compter de l'envoi de la présente, soit au plus tard le 17 février 2026 et de me transmettre ce document (modèle téléchargeable sur le site du syndicat www.te83.fr « espace Réservé » rubrique Documentation) par mail lydia.fort@te83.fr ou par courrier, une fois revêtue du contrôle de légalité.

A défaut de décision dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les plus cordiales.

Michel OLLAGNIER

Président de TE83

Adjoint au Maire d'Olmes